



declaration revenu immobilier non resident fiscal

Par **dominique marguerit**, le **25/02/2010** à **12:01**

Bonjour,

Je suis française de naissance et espagnole par mariage. Je suis résidente fiscale en Espagne ou je suis salariée depuis 30 ans.

Je possède un studio à Paris (reçu en donation il y a 15 ans) que je loue depuis 3 ans. Je n'ai jamais rien déclaré et n'ai jamais eu de problème. Mon locataire reçoit et paie la taxe d'habitation. La taxe foncière continue à être envoyée à mon père, l'ancien propriétaire (avant la donation)

Qu'est-ce que je risque à continuer à ne pas déclarer ?

Si je déclare en 2010, va-t-on me faire payer les retards (2008 et 9)

Merci de me répondre

D.Monnot